



# BASSINS

## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 04/23

### RELATIF AUX COMPTES COMMUNAUX 2022

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

La Municipalité a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur les comptes de la Bourse communale, arrêtés au 31 décembre 2022.

## 1 Situation financière générale

Le budget 2022, établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, se soldait par un excédent de recettes de CHF 150'155.

Il faut noter que le budget se basait sur un taux d'imposition de 75 %, conformément au préavis 10/21 accepté par le Conseil communal. Le référendum lancé contre cette décision ayant abouti et été suivi par les Bachenards, le taux pour 2022 est finalement le même qu'en 2021, à savoir 72.5 %. Ceci représente une baisse des recettes d'environ CHF 150'000.

Au terme de cet exercice, le résultat du compte de fonctionnement présente un excédent de recettes de CHF 2'271,98.

Hors écritures de bouclage, les comptes de fonctionnement présentent un excédent de CHF 291'121,20. Si de prime abord, on ne peut que se réjouir de ce résultat, il doit être interprété avec prudence et au regard des explications qui suivent.

En effet, l'essentiel de ce résultat s'explique par des causes extérieures à la gestion communale.

- Le bail forestier génère CHF 150'974,33 de revenu qui n'avaient pas été budgété.
- Les revenus des impôts consolidés (rubrique 210) sont en ligne avec le budget malgré un taux d'imposition plus bas que prévu (75% vs. 72.5%). Les impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutation compensent la diminution de l'impôt sur les personnes physiques.
- La facture sociale cantonale affiche des charges inférieures de CHF 100'000 par rapport au budget (rubrique 710).
- Les charges d'entretien courant des chalets d'alpage sont inférieures de CHF 40'000 par rapport au montant budgété.

Parmi les points positifs, nous soulignons la maîtrise des charges dans les domaines plus volatils tels que la piscine et le réseau d'accueil, grâce à une gestion efficace.

Ce résultat positif doit néanmoins être mis en perspective avec la très forte dette d'environ CHF 15 millions. Dans un contexte inflationniste et avec la hausse des taux d'intérêt, cette dette pèsera lourdement sur les charges à l'avenir.

CHF 291'121,20 d'excédent sont attribués comme suit :

- CHF 36'121.20 pour la TVA (prestation à soi-même, suite à la reprise de Piscine de Bassins SA)
- CHF 45'000 d'amortissements extraordinaires pour la piscine, tel qu'annoncé
- CHF 100'000 versés au fond de réserve général en prévision des travaux d'entretien, en particulier sur les routes
- CHF 110'000 versés au fond de réserve général en vue de rembourser des emprunts.

Les pages suivantes détaillent ce résultat.

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
<b>Total des revenus, sans les prélèvements aux fonds de réserve :</b>	<b>8'482'449.66</b>	<b>7'510'283.00</b>	<b>7'709'385.74</b>
- ménage communal	7'783'656.93	6'782'883.00	6'907'409.49
- financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, service des eaux)	698'792.73	727'400.00	801'976.25
<b>Total des charges, sans les amortissements et attributions à des fonds de réserve :</b>	<b>-7'590'654.66</b>	<b>-6'812'543.00</b>	<b>-7'054'100.09</b>
- ménage communal	-7'107'188.65	-6'264'473.00	-6'419'977.37
- financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, service des eaux)	-483'466.01	-548'070.00	-634'122.72
<b>Marge d'autofinancement :</b>	<b>891'795.00</b>	<b>697'740.00</b>	<b>655'285.65</b>
- ménage communal	676'468.28	518'410.00	487'432.12
- financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, service eaux)	215'326.72	179'330.00	167'853.53
<u>Prélèvements budgétaires à des fonds de réserve :</u>			
- prélèvement sur réserve pour panneau d'affichage	7'708.50	4'000.00	4'000.00
- prélèvement sur réserve pour les forêts	0.00	45'500.00	0.00
- prélèvement sur réserve pour place de jeux	25'000.00	25'000.00	0.00
- prélèvement sur réserve "prix Esplanade"	200.00	200.00	200.00
- prélèvement sur réserve départ municipalité	0.00	0.00	20'000.00
- prélèvement sur réserve fons péréquatif	0.00	0.00	130'000.00
Attribution / prélèvement au fds de réserve pour débiteurs douteux	0.00	0.00	-56'394.00
<u>Amortissements et attributions budgétaires à des fonds de réserve :</u>			
- ménage communal (amortissements : Forêts / Bâtiments / routes)	-425'145.00	-442'955.00	-473'555.00
- financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, eau), amortissements	-164'950.00	-164'950.00	-164'950.00
- financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, eau), attributions réserves	-72'083.59	-14'380.00	-102'749.30
- financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, eau), prélèvement réserves	21'706.87	0.00	99'845.77
<b>Résultat intermédiaire à reporter :</b>	<b>284'231.78</b>	<b>150'155.00</b>	<b>111'683.12</b>

<b>Report :</b>	<b>284'231.78</b>	<b>150'155.00</b>	<b>111'683.12</b>
<i>Revenus extraordinaires</i>			
Fonds péréquation et cohésion sociale, décompte année précédente	9'161.40	0.00	107'465.00
Recettes AGFORS des années 2016 à 2021	0.00	0.00	478'125.96
Bénéfice net de la vente de l'Arsenal	0.00	0.00	392'725.55
<i>- Prélèvement/amortissements et attribution supplémentaires décidés au bouclage</i>			
- autres amortissements supplémentaires de l'exercice précédent			-1'122'149.00
- TVA sur prestation à soi-même piscine de Bassins SA	-36'121.20		
- amortissement supplémentaire sur piscine	-45'000.00		
- attribution au fonds de réserve générale pour travaux futurs	-100'000.00		
- attribution au fonds de réserve générale pour futurs remboursements emprunts	-110'000.00		
<b>R e s t e : Excédent global des revenus (+) / (charges (-) viré à Capital</b>	<b>2'271.98</b>	<b>150'155.00</b>	<b>-32'149.37</b>

#### **Comparaison des recettes fiscales :**

Coefficient d'imposition

**Recettes ordinaires** (impôts revenu/fortune personnes physiques) :

	<b>Comptes 2022</b>	<b>Budget 2022</b>	<b>Comptes 2021</b>
	à 72.5	à 75	à 72.5
- impôts année en cours, (acomptes)	3'659'073.45	} 4'761'000.00	3'604'751.65
- décomptes années antérieures (bordereaux définitifs ./ .acomptes)	491'622.21		669'136.57
- impôt source	180'475.36		31'253.81
- prestations en capital	29'150.65		190'205.40
- impôt sur les frontaliers	43'670.25		30'033.35
- impôts récupérés après défalcatons	4'661.61		6'774.96
	<b>4'408'653.53</b>	<b>4'761'000.00</b>	<b>4'532'155.74</b>

**Recettes extraordinaires** (droits mutation, succession et gains immobiliers)

#### **Personnes morales**

- impôt sur le bénéfice	46'013.15	} 15'000.00	29'457.70
- impôt sur le capital	1'184.40		1'603.45
- impôt complémentaire sur immeubles	250.75		927.75
- impôt RFFA	4'932.39	5'000.00	3'518.05
	<b>52'380.69</b>	<b>20'000.00</b>	<b>35'506.95</b>

		<b>Comptes 2022</b>	<b>Budget 2022</b>	<b>Comptes 2021</b>
<b><u>Valeur de notre point d'impôt</u></b>		65'441.00		66'800.00
	nombre d'habitant	1'478		1'487
	soit par habitant	44.28		44.92
	(moyenne cantonale 2021 = CHF 48.39)			

	<b>Comptes 2022</b>	<b>Comptes 2021</b>
<b><u>Endettement de la commune :</u></b>		
Endettement brut (chapitres 920 + 921 + 922 + 925)	16'249'743.08	17'105'923.24
Actif disponible (chapitres 910 + 911 + 912 + 913)	-3'462'662.27	-3'509'202.44
<b>Endettement net</b>	<b>12'787'080.81</b>	<b>13'596'720.80</b>
Nombre d'habitant au 31.12	1'478	1'487
<b>Endettement brut par habitant</b>	<b>10'994.40</b>	<b>11'503.65</b>
<b>Endettement net par habitant</b>	<b>8'651.60</b>	<b>9'143.75</b>

L'endettement **brut** 2021 de l'ensemble des communes vaudoises s'élève à CHF 9'257.00/habitant, ce montant comprend la ville de Lausanne. Sans cette dernière, la dette brut est de CHF 6'849.00/habitant.



### Fonds de péréquation / cohésion sociale

Les décomptes finaux relatifs à nos participations au fonds de péréquation et à la cohésion sociale ne pourront être établis que dans le courant de l'été 2023. Cependant, sur la base des formules de rendement des impôts communaux 2022, le Canton de Vaud a établi à mi-mars 2023 un décompte provisoire de nos participations pour l'année 2022. De ce fait, nous avons provisionné un montant à payer de CHF 135'976.- (CHF 276'776.- ./ CHF 24'300.- ./ CHF 116'500.-) pour la péréquation intercommunale et un montant de CHF 238'000.- à recevoir pour la cohésion sociale. Le tableau comparatif suivant fourni le détail des montants comptabilisés :

<u>Fonds de péréquation</u>		Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Alimentation au fds de péréquation (y.c. provision CHF 24'300.-)	(cpte n° 220.351.2)	1'257'006.00	} 871'000.00	1'256'710.00
Fds péréquation - population et solidarité (y.c. provision CHF 116'500.-)	(cpte n° 220.452.4)	-430'950.00		-404'266.00
Fds péréquation - dépenses thématiques (y c provision CHF 276'776.-)	(cpte n° 220.452.4)	0.00		0.00
Charge "nette" exercice en cours		826'056.00	871'000.00	852'444.00
Décompte définitif net année précédente	(cpte n° 220.452.6)	9'364.00	0.00	-119'786.00
Charge "nette" de l'exercice		<b>835'420.00</b>	<b>871'000.00</b>	<b>732'658.00</b>

<u>Cohésion sociale (ex-Facture sociale)</u>		Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Participation versée, acomptes provisoires	(cpte n° 710.351.6)	1'239'745.00	1'100'000.00	1'078'913.00
Transitoire pour décompte définitif à recevoir	(cpte n° 710.351.6)	-238'000.00	0.00	-15'500.00
Charge exercice en cours		1'001'745.00	1'100'000.00	1'063'413.00
Décompte définitif année précédente	(cpte n° 710.351.31)	202.60	0.00	12'321.00
Charge "nette" de l'exercice		<b>1'001'947.60</b>	<b>1'100'000.00</b>	<b>1'075'734.00</b>

## Fonds de réserve au 31.12.2022

	Solde au 01.01.2022	Prélèvement en 2022	Transfert 2022	Attribution en 2022	Solde au 31.12.2022
<b>Fonds de réserves affectés</b>					
9280.01 Fonds réserve déchetterie	76'356.00			27'001.31	103'357.31
9280.04 Fonds réserve panneau d'affichage	24'000.00				24'000.00
9280.05 Fonds réserve épuration	55'567.14			45'082.28	100'649.42
9280.10 Fonds réserve protection civile	2'600.00				2'600.00
9280.11 Fonds réserve service des eaux	54'617.62	-21'706.87			32'910.75
9280.12 Fons "prix" Etablissement Esplanade	5'600.00	-200.00			5'400.00
9280.16 Fonds réserve pompiers	32'058.20				32'058.20
<b>Fonds de renouvellement</b>					
9281.00 Fonds forestier	20'000.00				20'000.00
9281.02 Fonds "arbres-habitats Multifonctionnel"	365'105.70				365'105.70
<b>Fonds de réserves libres</b>					
9282.00 Provision pour impôts non payés	187'697.00				187'697.00
9282.01 Provision pour débiteurs douteux	10'000.00				10'000.00
9282.03 Fonds Réserve générale	345'261.35	-32'708.50		210'000.00	522'552.85
<b>TOTAUX</b>	<b>1'178'863.01</b>	<b>-54'615.37</b>	<b>0.00</b>	<b>282'083.59</b>	<b>1'406'331.23</b>

A noter que, pour autant que les liquidités correspondantes soient disponibles, seul le montant sous 9282.03 - Fonds Réserve Générale (522'552.85 CHF) est d'utilisation libre.

## 2 Commentaires par domaine

A l'annexe 1, les comptes 2022 sont présentés de façon détaillée, avec la comparaison au budget 2022 et aux comptes 2021.

Les domaines qui appellent un développement particulier font l'objet d'un commentaire ci-après.

### 2.1 Bilan communal

### 2.2 Administration générale

### 2.3 Pâturages et Chalets

Sous cette rubrique 321, vous constaterez quelques écarts au niveau des charges qui ressortent avec des montants inférieurs à ceux budgétés dans les postes suivants :

#### *321.314.0 Entretien (CHF 29'500 / CHF 9400)*

Il faut compter avec CHF 10'000.–non dépensés qui proviennent des honoraires d'études qui avaient été prévus pour la réfection du Chalet de la Bassine ainsi que pour la suite du projet du Mondion et qui n'ont pas encore fait l'objet de facturation, le projet de la Bassine n'ayant pas démarré en 2022.

Des économies de dépenses ont été faites sur la partie ferblanterie qui a occasionné des frais à hauteur d'environ CHF 3'000, au lieu des CHF 10'000 budgétés.

La réparation de la citerne du Bugnonet a quant à elle pu se faire pour la somme d'environ CHF 4'200 au lieu des CHF 8'000 retenus.

#### *321.314.1 Entretien du matériel (CHF 28'400 / CHF 19'000)*

Ici nous avons pu économiser sur la remise en état du portail situé aux Pralets en limite de la commune d'Arzier-Le Muids et qui n'ont coûté que CHF 850 sur les CHF 3'500 prévisionnés.

Les fournitures et achat de matériel ont également fait l'objet de factures moins élevées.

#### *321.314.32 Entretien sources et eaux (CHF 15'500 / CHF 9'800)*

L'entretien de la citerne des Pralets, budgété à hauteur de CHF 6'500, n'a pas été effectué en 2022.

### 2.4 Bâtiments Communaux

A noter, la nouvelle présentation des comptes communaux qui détaille les charges et revenus pour chaque bâtiment. Vous trouverez en annexe, un document facilitant la comparaison entre la présentation du budget 2022 et la présentation des comptes 2022.

Les frais d'entretien dépassent le budget d'environ CHF 16'000, cela s'explique par les travaux de peinture effectués dans la cuisine en location, à la suite de la visite de l'OFCO (env. CHF 6'100) et le changement du monobloc de réfrigération dans cette même cuisine (env. CHF 5'600).

Des travaux faisant suite à des dégâts naturels ont également fait l'objet de remboursement de la part des assurances pour environ CHF 6'000.



A noter, que les toilettes « adultes » situées au rez-de-chaussée du bâtiment de l'administration communale ont été réhabilitées afin que les enfants n'utilisent pas le même endroit que les adultes, directives venant de l'OAJE.

Les locations de la salle polyvalente et du pavillon Moinsel sont stables.

Afin d'améliorer une hausse de tarif annoncée pour 2023 des fournitures ont été commandées fin 2022 pour un montant d'environ CHF 4'600.

## **2.5 Parcs, promenades, Cimetière**

Sur la même annexe citée dans la rubrique « Bâtiments communaux », vous trouverez également une comparaison pour la rubrique 440.

On peut constater un dépassement global des charges d'environ CHF 3'300.

Concession cimetière, ne devait pas être mis au budget.

Un accent particulier a été mis sur l'entretien du cimetière. A noter, l'achat d'une nouvelle tondeuse et également un accent particulier sur l'entretien du matériel.

Un acompte de CHF 25'000 a été payé pour la commande de la future place de jeux.

## **2.6 Forêts**

Malgré une baisse du prix d'achat du bois de construction d'environ 10 CHF / m<sup>3</sup> le bilan forêt est en ligne avec le budget.

Aucun revenu de la forêt n'était prévu au budget, le résultat de CHF 150'974,33 est le bénéfice de l'année 2022, à ne pas comparer avec les CHF 478'125,96 aux comptes 2021 qui correspondait aux bénéfices de plusieurs années, jamais portés aux comptes.

## **2.7 Routes**

Les factures concernant la réfection du tronçon de chaussée au Chatelard ont été payées et nous avons reçu la part de subvention cantonale pour les travaux.

## **2.8 Piscine**

La piscine affiche CHF 600'046,04 de charges pour CHF 264'563,58 de revenus, soit un solde déficitaire de CHF 335'482,46. Ce résultat est en ligne avec le budget et en nette amélioration par rapport à 2021.

En juin 2022, après avoir étudié les conditions de reprise de la piscine, nous avons décidé d'un amortissement annuel de CHF 100'000 au lieu des CHF 55'000 prévu au budget. Pour conserver cette ligne, un amortissement extraordinaire de CHF 45'000 est indiqué aux comptes dans la section financière.

Le financement de l'AISE s'élève à CHF 48'170,00 comme prévu au budget et par les nouveaux statuts. Les communes de Begnins et Arzier-Le Muids soutiennent la piscine en 2022 à hauteur de CHF 20'558,00. Ce n'est pas une nouveauté mais ce revenu était prévu au budget sous la rubrique 356.435.6. D'autres communes participeront à ce soutien en 2023.

Si l'on intègre ce qui précède, le chiffre d'affaires des entrées publiques est en réalité en hausse par rapport au budget avec CHF 118'772,68. Les locations pour les clubs affichent CHF 71'578,80 contre

CHF 80'000 au budget. Par rapport à 2021, on note la belle reprise des activités grâce à la nouvelle direction, la fin du Covid et une quinzaine clubs ou associations qui louent des lignes.

Les postes « réceptions diverses », « recettes anniversaire » et « Remboursements de tiers » correspondent à l'organisation de la « Christmas Party », d'un anniversaire et du soutien de donateurs.

Le poste des salaires est plus élevé que prévu à cause du départ d'un employé (convention de départ) et la durée de son préavis qui n'avait pas été prise en compte pour le budget.

La baisse des charges sur le nettoyage des locaux correspond à la reprise de certains travaux de nettoyage par les gardiens et la renégociation du contrat avec le prestataire. La baisse des charges des produits de l'eau correspond à un changement de prestataire et de l'achat de produit à un meilleur prix.

Les écarts sur l'électricité et le chauffage sont liés à une mauvaise estimation au moment du budget. La base de 2021 était une année Covid et rendait l'estimation de la consommation d'énergie difficile.

Le montant d'entretien de CHF 50'444,69 est en ligne avec le budget et correspond aux gros travaux de réparation du fond mobile, des rafraichissements de peinture et des achats relatifs à la sécurité.

Le montant des contrats de maintenance relatifs à la climatisation et des pompes de la piscine est dorénavant isolé dans les comptes.

## **2.9 Déchetterie**

La déchetterie est un compte fermé (ou autofinancé) et présente donc des charges équilibrées avec les revenus à hauteur de CHF 212'116,94. Par rapport au budget, ce montant en hausse s'explique par un excès de revenus (CHF 27'001,31) attribués au fonds de réserve (450.380.0) qui totalise dorénavant CHF 103'357,31 au bilan (9280.01).

La Municipalité a décidé de diminuer les taxes pour palier à cet excédent de revenus à partir de 2023.

Depuis la mise en place de la nouvelle organisation communale, la difficulté à monter en compétence et en coordination rend la facturation de la déchetterie particulièrement coûteuse en effort. Pour refléter cette difficulté, nous avons reporté aux comptes un montant de CHF 18'000,00 au poste 450.318.0. Une réflexion est cours pour remédier à cette situation.

Si on exclut cette charge exceptionnelle pour alimenter le fonds de réserve et la charge de bourse, les comptes de la déchetterie sont en ligne avec le budget. On observe une certaine baisse des déchets après les années Covid (en particulier les récupérations de décharge du samedi : bois, ferraille, déchets vert, inerte, encombrant).

On note aussi la baisse de la rétrocession des tonnages de déchets compostables et la baisse correspondante de la rétrocession SADEC (450.434.34).

La moitié des travaux a été financée de terrassement et d'aplanissement ont été financé par le poste 450.314.1. L'autre moitié sera financée en 2023.

## **2.10 Ecoles (et AISE)**

Les charges totales de l'AISE s'élèvent à CHF 809'774,80 dont CHF 549'379,83 pour l'enseignement primaire et CHF 260'394,98 pour l'enseignement secondaire.

Le montant de l'enseignement primaire est en forte hausse par rapport au budget (environ CHF 60'000). Ceci s'explique par la construction de modulaires à Duillier qui n'étaient pas prévus au budget de l'AISE et qui ont fait l'objet d'un préavis de crédit extrabudgétaire qui a été accepté par le Conseil Intercommunal de l'AISE.

Le montant de l'enseignement secondaire est un peu inférieur au budget (CHF 260'394,98 au lieu de CHF 274'700).

Le montant des rétrocessions de l'AISE s'élève à CHF 434'371 et est en ligne avec le budget. Ce montant est réparti comme suit dans les comptes :

- CHF 327'359,00 JDF 1&2 (355.452.1)
- CHF 48'170,00 Piscine (356.452.0)
- CHF 58'842,00 Salle Polyvalente (357.455.2)

**Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade**  
Décompte primaire et secondaire  
**Comptes 2022**

Communes	Bassins	Begnins	Burtigny	Coinsins	Duillier	Le Vaud	Longirod	Marchissy	Saint George	Vich	Total
<b>Primaire</b>		<b>CHF 4'029'646.86</b> (Total reporté de l'annexe 4)									
Habitants au 31.12.2022 selon le SCRIS	1'478	1'939	414	499	1'116	1'408	542	501	1'069	1'160	10'126
Charges communale 1/2 habitants	294'085.43	385'813.02	82'375.76	99'288.65	222'056.38	280'157.16	107'844.59	99'686.60	212'704.54	230'811.30	2'014'823.43
Nombre d'élèves primaires au 31.12.2022	102	136	38	37	98	117	37	34	91	115	805
Charges communale 1/2 élèves primaire	255'294.40	340'392.53	95'109.68	92'606.79	245'282.85	292'837.69	92'606.79	85'098.13	227'762.65	287'831.92	2'014'823.43
<b>Total des charges primaire</b>	<b>549'379.83</b>	<b>726'205.55</b>	<b>177'485.44</b>	<b>191'895.44</b>	<b>467'339.23</b>	<b>572'994.85</b>	<b>200'451.38</b>	<b>184'784.73</b>	<b>440'467.19</b>	<b>518'643.22</b>	<b>4'029'646.86</b>
<b>Secondaire</b>		<b>CHF 1'835'694.03</b> (Total reporté de l'annexe 4)									
Habitants au 31.12.2022 selon le SCRIS	1'478	1'939	414	499	1'116	1'408	542	501	1'069	1'160	10'126
Charges communale 1/2 habitants	133'969.77	175'756.01	37'526.04	45'230.66	101'157.15	127'624.79	49'128.29	45'411.94	96'896.94	105'145.42	917'847.01
Nombre d'élèves secondaires au 31.12.2022	50	71	12	15	31	54	20	17	50	43	363
Charges communale 1/2 élèves secondaire	126'425.21	179'523.80	30'342.05	37'927.56	78'383.63	136'539.23	50'570.08	42'984.57	126'425.21	108'725.68	917'847.02
<b>Total des charges secondaire</b>	<b>260'394.98</b>	<b>355'279.81</b>	<b>67'868.09</b>	<b>83'158.22</b>	<b>179'540.78</b>	<b>264'164.02</b>	<b>99'698.37</b>	<b>88'396.51</b>	<b>223'322.15</b>	<b>213'871.10</b>	<b>1'835'694.02</b>
<b>Total primaire &amp; secondaire</b>	<b>809'774.80</b>	<b>1'081'485.36</b>	<b>245'353.53</b>	<b>275'053.66</b>	<b>646'880.01</b>	<b>837'158.87</b>	<b>300'149.75</b>	<b>273'181.24</b>	<b>663'789.34</b>	<b>732'514.32</b>	<b>5'865'340.88</b>
J. Loyers primaires (nouveaux statuts)	434'371.00	457'852.00	0.00	187'242.00	146'184.00	337'299.00	0.00	0.00	180'557.00	183'570.00	1'927'075.00
J. Solde Esplanade		63'399.65									63'399.65
J. Solde Le Vaud 2021						101'272.63					101'272.63
J. Total acomptes versés	385'925.35	507'048.80	237'373.35	102'871.75	494'519.95	505'407.10	284'421.20	273'872.40	479'805.45	539'500.00	3'810'745.15
<b>Solde à payer par les communes (+) / à restituer aux communes (-)</b>	<b>-10'521.55</b>	<b>53'185.11</b>	<b>7'980.18</b>	<b>-15'060.09</b>	<b>6'176.06</b>	<b>-106'819.86</b>	<b>15'728.55</b>	<b>-691.16</b>	<b>3'426.89</b>	<b>9'444.32</b>	<b>-37'151.55</b>

La Municipalité relève que les charges par élève primaire au niveau de l'AISE sont en forte hausse en 2022 par rapport à toutes les années précédentes (CHF 5'005,77 contre environ CHF 3'300 les années précédentes). Ceci s'explique en 2022 par les constructions modulaires à Duillier et les effets des loyers (nouveaux statuts). Il faudra toutefois suivre de près la tendance.

Ci-dessous, l'extrait du préavis n°1 compte 2022 de l'AISE.

Année	Coût de l'élève primaire 1-8P	Différence en % Par rapport à l'année précédente	Coût de l'élève secondaire 9-11S	Différence en % Par rapport à l'année précédente
2016	CHF 3'255.36		CHF 5'550.00	
2017	CHF 3'191.15	- 1,98 %	CHF 5'381.19	- 3,05 %
2018	CHF 3'071.28	- 3,76 %	CHF 5'299.96	- 1,51 %
2019	CHF 3'201.35	+ 4,23 %	CHF 4'956.53	- 6,48 %
2020	CHF 3'166.11	- 1,11 %	CHF 5'163.16	+ 4,16 %
2021	CHF 3'530.50	+ 11,50 %	CHF 5'120.88	- 0,82 %
2022	CHF 5'005,77	+ 41,78 %	CHF 5'057,01	- 1,25 %

## 2.11 Patrouilleurs scolaires

Les patrouilleurs scolaires assurent la sécurité du passage piéton et de l'arrêt de bus. Pour le passage piéton, la surveillance est assurée par un seul patrouilleur et il y a 4 périodes de 30 minutes par jour (sauf mercredi) en période scolaire. Pour l'arrêt de bus, la surveillance est en général assurée par deux patrouilleurs et il y a 4 périodes de 30 minutes par jour (sauf mercredi) en période scolaire.

Les charges totales (bus et passage piéton) figurent au poste 510.300.6. Toutefois, les charges de l'arrêt de bus sont remboursées par l'AISE (510.452.0).

Le solde est de CHF 11'890.50 (25 310,50 - 13 420,00) contre un budget de CHF 4'000. L'écart s'explique par un retard de paiement sur l'année 2021 qui a été comptabilisé sur les comptes 2022.

## 2.12 Structure d'accueil

L'association Réseau d'Accueil de Bassins (RAB) ayant été dissoute, la structure d'accueil revient dans les comptes communaux, cela permet de voir le détail des charges et revenus.

Structure d'accueil		948 606,52	647 925,25
<b>720</b>	<b>Structure d'accueil</b>	<b>948 606,52</b>	<b>647 925,25</b>
720.301.1	Salaires	587 474,60	
720.303.0	Cotisations AVS/AI/APG/AC/AF	51 932,80	
720.304.0	Cotisations LPP	41 584,55	
720.305.0	Particip. primes AMAC employés	12 773,25	
720.306.0	Indemnités et remboursements de frais	487,60	
720.306.6	Frais de subsistance	11 580,50	
720.306.7	Indemnités frais professionnels	38 623,00	
720.306.9	Frais divers	90,00	
720.309.0	Frais de formation professionnelle du personnel	4 076,00	
720.310.1	Imprimés et fournitures bureau	1 384,25	
720.311.0	Achat mobilier et machines	315,90	
720.313.0	Achats fournitures et divers	1 025,65	
720.314.1	Entretien du matériel	563,70	
720.317.1	Réceptions diverses	522,85	
720.318.0	Honoraires et prestations de services	168 735,27	
720.318.2	Frais de téléphone	261,60	
720.318.07	Résultat compte UAPE		
720.319.3	Cotisations, abonnements	1 360,00	
720.365.0	Contributions à divers organismes	7 815,00	
720.390.2	Imputation interne loyer réseau d'accueil	18 000,00	
720.435.0	Ventes et prestations service		450 338,50
720.435.03	Recette repas		171 502,00
720.436.0	Remboursements de tiers		26 084,75

Ci-dessous, une explication de ce qui est comptabilisé dans certains comptes, pour les autres le titre du compte parle de lui-même.

720.306.0	Remboursement extraits casier judiciaire et autres petits frais
720.306.6	Frais de repas chez les AMF, refacturés aux parents
720.306.7	Frais forfaitaires AMF pour le matériel mis à disposition
720.309.0	Frais forfaitaires apprenties + formation collaborateurs
720.313.0	Médicaments et pharmacie, savons, lingettes, mouchoirs, petit matériel
720.317.1	Fête de Noël et de fin d'année
720.318.0	Subvention communale aux parents des enfants placés en crèche et achat des repas.
720.319.3	Cotisations obligatoires (convention collective, fonds pour formation professionnel, fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance FSAE)
720.365.0	FAJE (CHF 7'435) et Commission Paritaire Professionnelle accueil de jour
720.435.0	Facturation aux parents
720.436.0	Indemnités assurances et soutien pédagogique d'enfants à besoin particulier pris en charge par l'Etat de Vaud.

### 3 Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis n°04/23 relatif aux comptes 2022,  
Vu le rapport de la Commission de gestion,  
Ouï les conclusions du rapport de la Commission précitée,  
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,


**Le Conseil communal de Bassins décide :**


- 1. d'adopter les comptes et le bilan de la Bourse communale pour l'année 2022 tels que présentés, avec un excédent de recettes de 2'271.98 CHF reporté au compte capital, ce dernier se montant dès lors à 599'986.28 CHF,**
- 2. d'en donner décharge à la Municipalité et à la Bourse communale,**
- 3. de relever la Commission de son mandat.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 16 mai 2023, pour être soumis au Conseil communal de Bassins.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :  Sonia Pittet

La Secrétaire :  Morgane de Coppet



Annexes :

- 1) Comptes de fonctionnement 2022
- 2) Bilan au 31.12.2022
- 3) Tableau des investissements

Municipal répondant : M. Denis Currat